

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 1<sup>er</sup> juin 2018**

Convocation du 23 mai 2018.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Le Maire,  
Pierre DECOURSIER

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

**Etaient présents** : Mmes Stéphanie BOUSSARDON, Myriam BROGNARA, Marie-Paule GULYAS, Cécile LASSEGUES, Annie PHILIPPON, Sylvie VERGNAUD, MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Robert DESPLACES, Gilles PENOT.

**Excusés** : Mme Marilyne MAUMEGE, MM. Didier CHERON, Roger JOSSE (donne pouvoir à M. Gilles PENOT), Loïc LARDY (donne pouvoir à Mme Myriam BROGNARA), Jean-Luc MATHIEU (donne pouvoir à M. Pierre DECOURSIER).

M. Pierre COURET a été désigné secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour :

- Motion adoptée par le comité de Bassin Loire-Bretagne

Le Conseil Municipal accepte.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2018 a été adopté à l'unanimité.  
(M. Robert DESPLACES est arrivé à 20h50)

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES :**

Décision n° 18051401 du 14 mai 2018 :

- ✓ Contrat à durée déterminée employant Madame Séverine SPILMONT-ARANJO pour accroissement temporaire d'activités comme adjoint technique territorial du 14/05/2018 au 13/07/2018.

**ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

*Pour : 10 - Contre : 00 - Abstention : 02.*

Monsieur Gilles Penot ne participe pas au vote,

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à l'acquisition de petit matériel pour le bon fonctionnement des services techniques de la commune.

Il présente au Conseil municipal des devis des Ets RICARD ET FILS, des Ets DUBRANLE et la société A.P.I. Guéret pour l'acquisition du matériel suivant : Nettoyeur haute pression et aspirateur professionnel. Monsieur le Maire précise que monsieur Roger JOSSE a étudié les différents devis, il donne lecture du tableau comparatif en terme de puissance, débit, pression, capacité, consommation, poids... etc.

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 1<sup>er</sup> juin 2018**

Monsieur le Maire annonce l'ordre des entreprises retenu par monsieur Roger JOSSE :

1- API Guéret	1 417.00 € HT
1- RICARD La Souterraine	1 413.80 € HT
2- DUBRANLE Azérables	1 860.00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition d'un nettoyeur haute pression et d'un aspirateur professionnel, aux établissements API Guéret pour un montant totale de 1417,00 € HT soit 1700,40 € TTC.

**REPARTITION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LOCALES ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'ordre du jour comporte l'attribution des subventions aux associations locales et organismes de droit privé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré fixe comme il suit le montant des subventions pour l'année 2018 aux associations locales et organismes de droit privé :

<i>Associations locales et organismes de droit privé (article 6574 du budget principal 2018) :</i>	
Amicale communale des Anciens Combattants	100,00 €
Amis de la gym	300,00 €
Association Sportive et Culturelle des Ecoles	500,00 €
Comité local FNACA	100,00 €
Union Sportive Versillacoise	1 450,00 €
Versillat Loisirs et Culture (Vote : 11 pour – 2 abstentions)	550,00 €
L'Armandalys	300,00 €
Creuse Ta Folie	200,00 €
Versill'Art (Vote : 12 pour – 1 contre)	250,00 €
Studio Creuse	150,00 €
Coopérative scolaire Ecole élémentaire	480,00 €
Coopérative scolaire école maternelle	420,00 €
Fédération Accidentés du travail et handicapés section La Souterraine	60,00 €
Association Départementale des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation de la Creuse	100,00 €
CPIE des Pays Creusois (1138 habitants x 0,17 + 50€)	243,46 €

Monsieur le Maire informe que nous n'avons pas encore reçu de demande pour l'Association des accidentés de la Creuse.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du CIVAM qui sollicite une subvention, il propose au Conseil Municipal une rencontre avec le Président afin de demander des explications complémentaires sur leur demande de subvention (fonctionnement ou projet). L'assemblée accepte la proposition, le montant sera défini au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de surseoir les demandes des associations de la ligue contre le cancer, Trisomie 21, les Sclérosés en plaque, la Prévention routière et le CAUE.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas donner de suite à l'association de l'Ecole du Chat ainsi qu'aux conciliateurs de justice du limousin.

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 1<sup>er</sup> juin 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « Creuse Ta Folie ! » dans lequel il informe que le festival aura lieu le 28 juillet 2018 à partir de 15h sur le stade annexe, le maire précise que l'assemblée leur a attribué 200,00€ pour le fonctionnement de l'association.

La municipalité soutiendra cette manifestation par le prêt de matériel divers ainsi que l'aide au montage des barnums par les employés communaux.

Il propose au Conseil Municipal de leur verser une subvention exceptionnelle si l'association en fait la demande.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'association l'Armandalys concernant une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 228,00 € concernant la mise en place d'un projet de création d'un petit jeu vidéo avec les enfants de l'école de Saint Agnant de Versillat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 250,00 € à l'association l'Armandalys.

### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

*Pour : 12 - Contre : 01 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'association Versill'Art concernant une demande de subvention exceptionnelle afin de préparer les journées du patrimoine les 15 et 16 septembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 350,00 € à l'association Versill'Art.

Monsieur le Maire informe que le spectacle de l'école élémentaire sera le 26 juin 2018 au Centre Culturel Yves Furet et celui de l'école maternelle le 21 juin 2018 à 18h30 à la Maison du Temps Libre.

Madame Marie-Paule Gulyas précise que la somme versée pour l'association VLC est trop importante et qu'il n'y a pas d'équité dans les associations locales.

Monsieur Robert Desplaces admet que l'association VLC n'a pas de projet et n'effectue aucune dépense.

Monsieur le Maire répond que le Conseil Municipal ne s'est pas réuni pour régler les problèmes internes des associations et que celui-ci s'est engagé à verser des subventions aux associations locales pour leurs fonctionnements qu'il y est des projets ou pas.

Monsieur le Maire propose pour l'année prochaine que le Conseil Municipal redéfinisse le versement des subventions aux associations.

### **AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION EN MATIERE D'URBANISME**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Mairie de la Souterraine nous informant que le Centre d'Instruction Mutualisé est contraint de réévaluer le budget du CIM pour l'année 2018.

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 1<sup>er</sup> juin 2018**

Il précise que cet avenant a pour objet de modifier l'article 10 « conditions financières » de la convention initiale.

En conséquence, pour la commune de Saint Agnant de Versillat, le coût du service estimé au titre de l'année 2018 est de 4 610,37€ au lieu de 3 300,46€.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour signer l'avenant à la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant à la convention avec la Mairie de la Souterraine.

### **CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE LA SOUTERRAINE-PARTICIPATION FINANCIERE**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'avancement du dossier de construction du centre de secours de la Souterraine et la réunion en date du 9 mars 2018 où ont été évoqués l'emplacement, la proposition de planification ainsi que les modalités de financement.

Sur ce dernier point, la maîtrise d'ouvrage revenant au SDIS, le principe reste celui d'une participation des communes desservies, à hauteur de 50 % du montant HT du programme, au prorata de la population double compte (population totale, c'est-à-dire population municipale + population comptée à part).

Selon les estimations (estimation haute HT : 2 000 000 €, participation des communes : 1 000 000 €) le conseil municipal optera soit, pour

- Un versement unique ou,
- La participation au remboursement de l'annuité d'emprunt contracté par le SDIS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, opte pour la participation au remboursement de l'annuité d'emprunt contracté par le SDIS.

### **CHAUFFERIE-BOIS ET RESEAU DE CHALEUR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour les besoins de chauffage de certains bâtiments communaux. Il précise que ces opérations peuvent être subventionnées par le département et qu'à ce titre il a rencontré M. le Préfet. Il explique que suite aux règlements de subventions européens le projet initial a dû être modifié et qu'une nouvelle étude a été réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre, excluant du projet les deux logements et le commerce afin de ne pas être soumis au régime concurrentiel.

Il indique que cette nouvelle étude a été retenue dans le cadre du Contrat de Ruralité et présente le plan de financement de cette opération :

Pour le projet, à cette somme, s'ajoutent la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique et le SPS, la publicité du marché de travaux et les aléas prévus pour les travaux, soit un coût total d'investissement de **286 001,04 € H.T.**

Montant H.T. prévisionnel du projet subventionnable :	250 741,92 €
Subvention au titre du Contrat de ruralité :	66 278,46 €
Subvention DETR :	60 000,00 €
Subvention REGION :	46 525,08 €
ADEME :	27 790,00 €
Emprunt et/ou fonds propres :	50 148,38 €

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 1<sup>er</sup> juin 2018**

La subvention du SDEC de 35 000,00€ pourrait combler le reste du projet.  
Monsieur le Maire informe l'assemblée des entreprises retenues :

1. Lot 1 : **Gros œuvre**
  - ✓ Offre la mieux disante : **29 160,76 € H.T.**
  - ✓ Entreprise : **DIJON BTP**  
1 Montmerle - 23300 ST AGNANT DE VERSILLAT
2. Lot 2 : **Terrassement – VRD sur parcelle et domaine public**
  - ✓ Offre la mieux disante : **17 780,80 € H.T.**
  - ✓ Entreprise : **TPCRB**  
43 ZA Le Monteil Nord - 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
3. Lot 3 : **Menuiserie/Serrurerie**
  - ✓ Offre la mieux disante : **7 976,00 € H.T.**
  - ✓ Entreprise : **SERRUBAT**  
Z.I. Cher du Prat BP 347 – 23007 GUERET CEDEX
4. Lot 4 : **Chauffage – Fumisterie – Réseau de chaleur -Plomberie**
  - ✓ Offre la mieux disante : **183 251,21 € H.T.**
  - ✓ Entreprise : **TRULLEN BTP (Guéret)**  
174 Avenue du Limousin 23000 GUERET
5. Lot 5 : **Electricité**
  - ✓ Offre la mieux disante : **17 669,36 € H.T.**
  - ✓ Entreprise : **TRULLEN BTP (Guéret)**  
174 Avenue du Limousin 23000 GUERET

La réunion de chantier est fixée le 19 juin 2018 à 14h30 dans les locaux de la mairie.

### **TARIFS TRANSPORT ET CANTINE SCOLAIRE**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs de la cantine et du transport scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré fixe comme il suit, pour l'année 2018/2019, les tarifs de la cantine et du transport scolaire :

Repas maternelle	<b>3.15 €</b>
Repas élémentaire	<b>3.35 €</b>
Repas adulte	<b>5.60 €</b>
Transport scolaire	<b>27.00 € / trimestre</b>

### **TARIF GITE COMMUNAL**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs de location du gîte communal pour l'année 2019.

Il précise que la salle d'eau a été rénovée, que nous avons investi dans du linge de toilette ainsi que dans un clic clac.

Le Conseil municipal, fixe comme il suit les tarifs de location du gîte rural communal :

Location à la semaine, basse saison :	280,00 €
Location à la semaine, haute saison (juillet, août) :	335,00 €

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 1<sup>er</sup> juin 2018**

Location à la nuitée, basse saison uniquement : 63,00 €

Un dépôt de garantie de 100 € (cent euros) sera appliqué à toutes locations.

Un acompte de 25 % du montant de la location sera demandé pour toute location à la semaine, encaissé et restitué en cas d'annulation justifiée.

Madame Marie-Paule Gulyas souhaiterait que les convecteurs soient changés, Monsieur le Maire répond que nous récupérerons les convecteurs dans les bâtiments (école, logement au-dessus du commerce...) quand la chaufferie bois serait terminée.

**DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de voter des crédits aux comptes 2112-041 et 2118-041.

Augmentation des crédits - Investissement dépenses

Autres terrains 041 – 2118 pour 12 492.00 €

Augmentation des crédits - Investissements recettes

Terrains de voirie 041 – 2112 pour 12 492.00 €

Le Conseil municipal approuve les ouvertures de crédits ci-dessus

**DECISION MODIFICATIVE – BUDGET EAU**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier des crédits :

Virement à la section d'Investissement – 042 - 023 : -174 387.61 €

Excédent antérieurs reportés - 002 : - 174 387.61 €

Constructions - 2313 : - 174 387.61 €

Virement à la section de fonctionnement - 040 - 021 : - 174 387.61 €

Le Conseil municipal approuve les modifications ci-dessus.

**DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier des crédits :

Fonctionnement dépenses

Virement à la section d'Investissement – 042 - 023 : 4 661.39 €

Déplacements, missions et réception - 625 : - 1 000.00 €

Créances admises en non-valeur - 6541 : - 1 500.00 €

Créances éteintes - 6542 : - 500.00 €

Fonctionnement recettes

Redevance d'assainissement collectif - 70611 : 1 161.39 €

Investissement dépenses

Déficit antérieur reporté - 001 : 4 661.39 €

Investissement recettes

Virement de la section de fonctionnement – 040 - 002 : 4 661.39 €

Le Conseil municipal approuve les modifications de crédits ci-dessus

### **MOTION ADOPTEE PAR LE COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comité de bassin Loire-Bretagne qui précise que le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration de l'agence de l'eau élaborent actuellement le 11<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau. Il couvrira la période 2019-2024 et doit être adopté en octobre 2018.

La loi de finances pour 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au 10<sup>e</sup> programme d'intervention. Dans ce cadre nouveau, les recettes des agences de l'eau vont diminuer et les agences de l'eau vont se substituer à l'État pour prendre en charge certaines de ses dépenses. Dans le même temps, les missions des agences de l'eau sont élargies.

L'impact de ces décisions sera sur le montant et la nature des aides que l'agence de l'eau pourra attribuer. Celui-ci devrait diminuer d'environ 25 % par rapport au 10<sup>e</sup> programme, soit une perte d'environ 100 millions d'euros dès 2019 pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. Cette baisse considérable ne permettra pas de répondre efficacement aux besoins des collectivités et des acteurs économiques du bassin.

Le comité de bassin réuni le 26 avril a examiné ces éléments et a adopté la motion jointe au courrier.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée par le Comité de bassin Loire-Bretagne en date du 26 avril 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adhérer au contenu de la motion,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au contenu de la motion adoptée par le comité de bassin Loire-Bretagne et de transmettre la présente décision au Premier Ministre ainsi qu'au Ministre de la transition écologique et solidaire

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame Sylvie VERGNAUD fait part à l'assemblée d'un document de la Poste pour faciliter le déploiement du numérique dans les établissements scolaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire donne lecture du courriel du collectif des Printanières de Saint Léger Bridereix qui remercie le Conseil Municipal pour le soutien apporté à la 9<sup>ème</sup> édition qui s'est déroulée le dimanche 13 mai 2018.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Christian LAURENT qui demande une résiliation de son bail du local commercial situé au 5 rue Marc Parrotin à compter du 5 novembre 2018.

- Monsieur le Maire informe qu'il y a deux e-commerces qui sont en projet dans le bourg (mobiliers, déco et fêtes...)

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat CGT et UFICT- EDF-GDF Montluçon-Guéret concernant l'avenir du service public de l'électricité et du gaz.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fermeture de la gare de la Souterraine en décembre 2018.

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 1<sup>er</sup> juin 2018**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a contacté l'inspecteur d'académie le 30 mai, ce dernier a confirmé le retour à quatre jours à la rentrée de septembre 2018.
- Madame Myriam Brognara informe que l'association des parents d'élèves se réunit le dimanche 3 juin afin de préparer les courriers contre la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe de l'école élémentaire.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association ARMANDALYS qui propose un projet d'ateliers pour les enfants scolarisés à Saint Agnant de Versillat, les mercredis matin de 9h à 12h : 3 ateliers artistiques (musique, théâtre, gaming) dans la limite de 12 enfants par intervenants. Le coût pour les parents serait de 108,00€ et pour la commune de 2 808,00€ pour l'année. Monsieur le Maire rencontrera la référente de l'association, Madame Mylène Monnais afin de discuter du projet.

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes envisage de conserver la compétence petite-enfance et de prendre la compétence péri-scolaire. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur cette prise de compétence prochainement. Il est donc difficile aujourd'hui, de connaître le fonctionnement de notre garderie (matin et soir) dans les mois à venir.

- Monsieur le Maire demande aux membres de la commission information-communication ce qu'il en ai de l'avancement du bulletin municipal et du site internet. Madame Annie Philippon informe que la commission doit se réunir rapidement.

- Monsieur le Maire rappelle aux membres présents, l'obligation de recenser dans les villages tous les bâtiments/granges qui ont une valeur patrimoniale.

- Monsieur le Maire rappelle le programme de recherche de nouvelles ressources en eau sur le territoire de la commune (Manze – Les Maisons – Lieux) et son exploitation éventuelle. Il précise que ce projet pourrait être subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 200 000 € pour 2018 et 200 000 € pour 2019. De plus de la DETR serait envisageable. Le projet est porté par le syndicat Gartempe-Sedelle

- Madame Marie-Paule Gulyas explique qu'un rapport de la cour des comptes sur les compteurs Linky, informe de problèmes : installations électriques pas adaptées, risque d'incendies, problèmes d'ondes, doute sur la confidentialité des données et surcoût pour les administrés. A suivre.

- Monsieur le Maire informe que le contrat de Madame Katia Ounaami prend fin le 30 juin 2018 et qu'elle sera stagiaire de la Fonction Publique Territorial à temps non-complet (24h/hebdo) au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Le contrat de Madame Christelle Réjaud prendra fin le 31 août 2018, le contrat sera renouvelé à la rentrée.

- Madame Marie-Paule Gulyas informe que suite à des problèmes récurrents au niveau du transport scolaire, une intervention sera réalisée les 11 et 14 juin 2018. Cette intervention a pour but de sensibiliser les enfants à la sécurité, à la discipline, à la bonne tenue dans les transports scolaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures quarante-cinq minutes.

Le Maire,	Le Secrétaire de séance,
Pierre DECOURSIER	Pierre COURET

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 1<sup>er</sup> juin 2018**